



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 23 b) de l'ordre du jour

Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

Lettre datée du 28 septembre 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur vous faire tenir ci-joint le texte du rapport, ainsi que du document final, de la Réunion thématique de haut niveau sur le commerce mondial, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce, tenue à Almaty (Kazakhstan) les 13 et 14 septembre 2012, dans le cadre des préparatifs de la conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/214 du 22 décembre 2011 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 23 b) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Byrganym Aitimova



**Annexe à la lettre datée du 28 septembre 2012 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la Réunion thématique de haut niveau
sur le commerce mondial, la facilitation du commerce
et l'aide pour le commerce, préalable à la conférence
consacrée à l'examen décennal complet de l'application
du Programme d'action d'Almaty**

Almaty (Kazakhstan), 13 et 14 septembre 2012

I. Introduction

1. Le Programme d'action d'Almaty, adopté à l'issue de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit tenue à Almaty (Kazakhstan) en 2003, faisait une place aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement s'agissant de la réalisation de leurs objectifs de développement. L'objet du Programme d'action est de créer un nouveau cadre mondial pour la mise en place de systèmes de transport en transit efficaces, compte tenu des intérêts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, afin d'aider les pays en développement sans littoral à surmonter les difficultés inhérentes à leur situation géographique et à éliminer la pauvreté, à réaliser la croissance économique et à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

2. Dans sa résolution 66/214, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2014, conformément au paragraphe 49 du Programme d'action d'Almaty et au paragraphe 32 de la Déclaration adoptée à l'issue de l'examen à mi-parcours, une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action (voir résolution 63/2 de l'Assemblée générale), précédée, selon que de besoin, par des préparatifs thématiques aussi efficaces et structurés que possible menés aux échelons mondial et régional et ouverts au plus grand nombre.

3. La Réunion thématique de haut niveau d'Almaty sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce marquait le lancement des préparatifs mondiaux de la conférence consacrée à l'examen décennal du Programme d'action d'Almaty, qui se tiendra en 2014. Le document final de la Réunion thématique sera une contribution de fond à la conférence d'examen.

4. La Réunion thématique a rassemblé des ministres du commerce et des hauts fonctionnaires chargés du commerce des pays en développement sans littoral et de transit et des représentants des pays donateurs, des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales et sous-régionales compétentes, afin d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de la priorité 3 du Programme d'action d'Almaty. Les participants ont également examiné les mesures qu'il faudrait prendre pour améliorer la participation des pays en développement sans littoral au système commercial international et

renforcer encore le partenariat mondial pour la création de systèmes de transport en transit efficaces.

5. Les participants à la Réunion thématique ont élu M^{me} Zhanar Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan, Présidente. Les chefs des délégations de la République démocratique populaire lao et de la Turquie ont été élus Vice-Présidents, et le chef de la délégation de l'Italie Vice-Président et Rapporteur. Le 14 septembre 2012, la Réunion thématique a adopté le résumé de la Présidente (voir appendice).

6. Les personnalités suivantes ont pris part à la séance d'ouverture : M^{me} Aitzhanova; M. Nam Viyaketh, Ministre de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao et Président du Groupe des pays en développement sans littoral; M. Manuel Maria Cáceres, Vice-Ministre des relations économiques internationales et de l'intégration du Paraguay et Coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral pour les questions relatives au commerce et au développement à Genève; M. Gyan Chandra Acharya, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; M^{me} Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); et M. Martin Marmy, Secrétaire général de l'Union internationale des transports routiers.

7. La Réunion a accueilli 150 participants. Vingt-sept pays en développement sans littoral et cinq pays en développement de transit y ont été représentés, ainsi que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies comme l'Allemagne, l'Espagne, la Hongrie, l'Italie, la Libye, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie. L'Union européenne y a également pris part, ainsi que 16 organisations internationales et régionales de développement et de financement.

II. Séance d'ouverture

8. **M^{me} Aitzhanova, Ministre de l'intégration économique du Kazakhstan**, rappelant, dans sa déclaration liminaire, que les 10 premières années d'application du Programme d'action d'Almaty tiraient à leur fin et que la communauté internationale avait commencé les préparatifs de la conférence consacrée à l'examen décennal prescrite par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/214, a estimé qu'il importait de se pencher sur la priorité du Programme d'action concernant le commerce international et la facilitation du commerce, d'examiner les principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral et d'élaborer des recommandations visant à promouvoir la réalisation de l'objectif de l'intégration véritable des pays en développement sans littoral dans le système commercial multilatéral.

9. **M. Viyaketh, Ministre de l'industrie et du commerce de la République démocratique populaire lao et Président du Groupe des pays en développement sans littoral**, a souligné que la Réunion thématique offrait une importante occasion d'évaluer ce qui avait été accompli jusqu'alors et ce qui aurait pu être mieux fait pour réaliser les objectifs du Programme d'action d'Almaty avant la fin de la décennie. Il a ajouté que le Groupe des pays en développement sans littoral était prêt à participer dans un esprit constructif à la préparation efficace de la conférence

consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui revêt une importance primordiale. Il a lancé un appel pour que l'esprit de partenariat qui caractérisait le Programme d'action soit renouvelé en vue d'élaborer un nouveau cadre d'action qui redéfinirait les priorités et les mesures concrètes propres à mettre les pays en développement sans littoral sur la voie durable de la réalisation d'un avenir meilleur pour leur population.

10. **M. Cáceres, Vice-Ministre des relations économiques internationales et de l'intégration du Paraguay et Coordonnateur du Groupe des pays en développement sans littoral pour les questions relatives au commerce et au développement à Genève**, a fait remarquer que le monde avait beaucoup changé depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty. Il a appelé l'attention sur les nouveaux problèmes auxquels se heurtent les pays en développement sans littoral et qui doivent être pris en considération dans l'élaboration du nouveau programme d'action en 2014. Il a cité, entre autres, l'accès aux réseaux informatiques internationaux et aux lignes de transmission de données, la production énergétique et le commerce, le changement climatique, l'investissement et les services. Il a estimé important de mener une action coordonnée pour mobiliser un plus grand appui financier en faveur des projets d'infrastructure nationaux et sous-régionaux visant à relier les pays en développement sans littoral aux routes commerciales internationales. Il a rappelé la Déclaration du Millénaire et invité tous à se préparer à la conférence d'examen dans un véritable esprit de partenariat et avec la volonté d'apporter un soutien particulier aux pays en développement sans littoral.

11. **M. Gyan Acharya, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**, rappelant qu'il restait moins de deux ans avant l'échéance, a dit qu'il veillerait à ce que des travaux préparatoires de fond soient efficacement menés en vue de garantir le succès de la conférence d'examen en 2014. Il a estimé qu'en dépit des progrès accomplis, l'économie des pays en développement sans littoral n'avait pas été restructurée comme voulu et a continué d'être tributaire des exportations de quelques produits bruts. Il a souligné l'importance capitale que revêtaient les mesures de facilitation du commerce et des transports pour les pays en développement sans littoral et les pays côtiers voisins. Il a estimé que l'engagement politique, l'initiative politique et la prise en main nationale étaient nécessaires, lesquels devaient être soutenus par une coopération technique et financière renforcée. Il a invité les participants à la Réunion thématique à viser plus haut et à s'efforcer d'établir pour la nouvelle décennie un cadre de partenariat ambitieux axé sur les résultats, qui tienne compte des besoins et des problèmes de développement des pays en développement sans littoral dans leur sens le plus large et de la réalité de ces pays et qui bénéficie du ferme soutien de la communauté internationale.

12. **M^{me} Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'Organisation mondiale du commerce**, a indiqué que l'OMC s'employait à déterminer comment appliquer le mieux possible les différents volets du Programme de Doha pour le développement et en tirer parti tout en respectant le principe de l'engagement unique. Les travaux sur la facilitation du commerce se sont poursuivis à un rythme soutenu et les préparatifs du quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce en juillet 2013 battaient leur plein. L'intervenante a décrit les avantages que représentait l'adhésion à l'OMC et indiqué que des procédures améliorées et simplifiées de facilitation du commerce pourraient contribuer au développement économique des pays en

développement sans littoral. Elle a souligné que les mesures de facilitation du commerce seraient d'une grande aide pour ces pays et a exhorté les participants à la Réunion thématique à continuer de donner la priorité à cette question.

13. **M. Martin Marmy, Secrétaire général de l'Union internationale des transports routiers**, a indiqué que l'Union internationale des transports routiers avait toujours considéré que le Programme d'action d'Almaty devait être au cœur de la politique internationale de facilitation des transports routiers et de promotion du commerce et du développement, compte tenu de la concurrence sur les nouveaux marchés ouverts par le processus de mondialisation. Il a fait remarquer que le transport routier n'était pas seulement un mode de transport mais était devenu un véritable outil de production propre à promouvoir la croissance économique et le développement commercial des pays. Selon les études de l'Union internationale, plus de 40 % de la durée des transports était perdue aux frontières faute de formalités frontalières harmonisées et efficaces. Les très long délais d'attente semblaient être la principale raison de l'augmentation des pratiques illégales aux postes frontière. L'intervenant a affirmé que la facilitation et le développement des transports routiers nationaux et internationaux étaient le meilleur moyen de promouvoir dans tous les pays, et en particulier les pays en développement sans littoral, le développement commercial et économique nécessaire à l'amélioration du bien-être des populations.

III. Échange de vues sur la participation des pays en développement sans littoral au commerce international et sur les progrès réalisés dans le domaine de la facilitation du commerce et de l'aide pour le commerce

14. À la 1^{re} séance, consacrée aux progrès réalisés et aux difficultés rencontrées dans l'application de la priorité 3 du Programme d'action d'Almaty (Facilitation du commerce, notamment du commerce international), les représentants suivants ont fait un exposé :

- M. Sandagdorj Erdenebileg, chef du Service chargé de l'élaboration et de la coordination des politiques et du suivi et des rapports y relatifs du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
- M^{me} Eva Molnar, Directrice de la Division des transports de la Commission économique pour l'Europe (CEE);
- M. Ravi Ratnayake, Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
- M. Magdi Farahat, conseiller principal pour le commerce des services consultatifs interrégionaux à Genève de la Commission économique pour l'Afrique.

15. À la même séance, M^{me} Marlyn-Nathalie-Laelle Mouliom, Ministre du commerce et de l'industrie de la République centrafricaine, et M. Mazhit

Esenbayev, Président du Comité de contrôle douanier du Ministère des finances du Kazakhstan, ont décrit l'expérience de leur pays.

16. À la 2^e séance, qui portait sur l'importance des mesures de facilitation du commerce pour l'intégration des pays en développement sans littoral dans le marché mondial, les représentants suivants ont fait un exposé :

- M^{me} Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'OMC;
- M^{me} Anne Miroux, Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
- M^{me} Virginia Cram Martos, Directrice de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire de la CEE;
- M. Evgeny Najov, économiste principal de la Banque mondiale;
- M. Gaozhang Zhu, Directeur du contrôle et de la facilitation de l'Organisation mondiale des douanes.

17. M^{me} Jabulile Mashwama, Ministre du commerce, du commerce extérieur et de l'industrie du Swaziland, a présenté l'expérience de son pays, et M^{me} Patricia Frutos, Directrice chargée des organisations économiques multilatérales au Ministère des affaires étrangères du Paraguay, a présenté l'expérience de son pays en matière de négociation des mesures de facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral.

18. À la 3^e séance, consacrée à l'amélioration de la compétitivité commerciale et des capacités de production et à la promotion d'un climat favorable aux investissements dans les pays en développement sans littoral, les représentants suivants ont fait un exposé :

- M. Guillermo Valles Galmés, Directeur de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base de la CNUCED;
- M. Parvinder Singh, chef du Groupe des politiques, de la gestion des programmes et de l'évaluation du Fonds commun pour les produits de base;
- M. Ankur Huria, spécialiste du développement du secteur privé du Groupe du commerce international et de l'investissement de la Banque mondiale.

19. M. Robert Siching, Ministre du commerce, des échanges et de l'industrie de la Zambie a décrit l'expérience de son pays.

20. Au matin du deuxième jour a eu lieu la 4^e séance, consacrée à la mobilisation de l'appui international en faveur de l'intégration véritable des pays en développement sans littoral dans le commerce mondial, y compris l'aide pour le commerce, l'accès aux marchés, l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, la coopération Sud-Sud et l'appui fourni par les organismes des Nations Unies et les organisations internationales. Les représentants suivants ont fait un exposé :

- M^{me} Valentine Rugwabiza, Directrice générale adjointe de l'OMC;
- M^{me} Aurélia Bouchez, Ambassadrice et chef de la délégation de l'Union européenne au Kazakhstan;

- M. Evgeny Najov, économiste principal de la Banque mondiale;
- M^{me} Sheila Marnie, économiste spécialiste de l'Asie centrale du Programme des Nations Unies pour le développement.

21. La 5^e séance a porté sur le rôle que joue le développement des transports en transit et de l'infrastructure accessoire dans l'accroissement des débouchés commerciaux pour les pays en développement sans littoral. Les représentants suivants ont fait un exposé :

- M. Eduard Biriucov, Secrétaire général de TRACECA (couloir Europe-Caucase-Asie);
- M. Igor Rounov, Secrétaire général adjoint de l'Union internationale des transports routiers;
- M. Zhenis Kasymbek, Secrétaire exécutif du Ministère des transports et des communications du Kazakhstan;
- M. Murat Bekmagambetov, Président de l'Institut kazakh des transports et des communications;
- M. Wang Hong, responsable de la mission résidente au Kazakhstan de la Banque asiatique de développement;
- M^{me} Martine-Sophie Fouvez, conseillère régionale de la CEE;
- M^{me} Jeannette Kloetzer, Directrice adjointe du centre d'Astana de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
- M. Evgeny Najov, économiste principal de la Banque mondiale.

IV. Séance de clôture

22. La Réunion thématique a adopté le résumé de la Présidente (voir appendice).

23. La Présidente et le Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont fait une déclaration finale.

Appendice

Document final : résumé du Président

I. Introduction et mandat

1. Dans sa résolution 66/214, l'Assemblée générale a décidé de tenir en 2014, conformément au paragraphe 49 du Programme d'action d'Almaty et au paragraphe 32 de la Déclaration adoptée à l'issue de l'examen à mi-parcours, une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action, précédée, selon que de besoin, par des préparatifs thématiques aussi efficaces et structurés que possible menés aux échelons mondial et régional et ouverts au plus grand nombre. En outre, l'Assemblée a désigné le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement comme le principal coordonnateur des travaux préparatoires à l'échelle du système des Nations Unies, et a noté que les différents organismes, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les commissions régionales et les organisations internationales et régionales œuvrant au développement et les organisations financières intéressées devraient fournir l'appui nécessaire aux travaux préparatoires ainsi qu'à la conférence d'examen elle-même et y contribuer activement, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

2. Le Programme d'action d'Almaty, adopté par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty (Kazakhstan) en 2003, a reconnu les besoins particuliers des pays en développement sans littoral et les difficultés auxquelles ils font face pour réaliser leurs objectifs de développement. Il vise à créer un nouveau cadre mondial permettant d'élaborer des systèmes de transport en transit efficaces, tenant compte à la fois des intérêts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit, ce qui aidera les pays en développement sans littoral à surmonter les difficultés liées à leurs caractéristiques géographiques et appuiera les efforts qu'ils font pour éliminer la pauvreté, maintenir la croissance économique et mieux s'intégrer à l'économie mondiale.

3. La réunion thématique mondiale de haut niveau sur le commerce international, la facilitation du commerce et l'aide pour le commerce, tenue à Almaty, a marqué le début du processus mondial devant conduire à la Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty en 2014. Le présent document final fournira des apports techniques à la conférence d'examen et devrait également être publié en tant que document de la soixante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

4. La réunion thématique a rassemblé des ministres du commerce et des hauts responsables en charge du commerce dans les pays en développement sans littoral et de transit, des représentants des pays donateurs, des organismes du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organisations régionales et sous-régionales concernées en vue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis dans l'application de la priorité n° 3 du Programme d'action d'Almaty

(voir pièce jointe). Les participants se sont penchés sur les mesures à prendre pour accroître la participation des pays en développement sans littoral au système commercial international tout en renforçant davantage le partenariat mondial en faveur de la création de systèmes de transport en transit efficaces.

II. Évaluation de la situation actuelle

5. Dans les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit, les difficultés liées aux caractéristiques géographiques et l'insuffisance des systèmes de transports, de communication, de gestion des frontières et logistiques font obstacle à la productivité, à la croissance et à la réduction de la pauvreté. En outre, les pays en développement sans littoral sont tributaires des pays de transit s'agissant des infrastructures de transport et de communication, des procédures administratives de transit et de la collaboration interrégionale et intrarégionale. Le Programme d'action d'Almaty a joué un rôle prépondérant en encourageant les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit à revoir leurs cadres réglementaires, à améliorer la transparence en matière de réglementation et à simplifier leurs procédures et leurs contrôles aux frontières.

6. Le Programme d'action d'Almaty a eu des effets positifs dans plusieurs domaines pour ce qui est d'améliorer la capacité des pays en développement sans littoral de participer au commerce international. Les problèmes auxquels se heurtent ces pays sont mieux connus à travers le monde. À l'échelle internationale comme à celle du système des Nations Unies, ils ont gagné en visibilité et en reconnaissance et leurs besoins particuliers ont été mieux pris en compte. Aujourd'hui, ils occupent une place de premier plan dans le programme de développement international, notamment dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les négociations multilatérales conduites par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Déclaration de Doha adoptée à la treizième Conférence de la CNUCED et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons », issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro en juin 2012.

7. De 2003 à 2010, le groupe des pays en développement sans littoral a connu une amélioration de son taux de croissance annuel du produit intérieur brut, qui est passé d'environ 5 % à environ 7 %. Toutefois, cette croissance n'a pas été régulière et est retombée à 3 % en 2009.

8. Le groupe a enregistré de remarquables résultats commerciaux au cours des dernières années. En valeur nominale, les exportations de biens de ces pays sont passées de 33 milliards de dollars en 2003 à 158 milliards de dollars en 2010. Néanmoins, en dépit de ces excellents résultats, leur part dans le commerce mondial reste modeste à 1,04 % en 2010, preuve qu'ils continuent d'occuper une place marginale dans l'économie mondiale. En outre, ils n'exportent que quelques produits à destination d'un petit nombre de pays; 70 % de leurs exportations sont destinées à six pays.

9. S'agissant des produits exportés, les pays en développement sans littoral sont fortement tributaires des ressources naturelles, le pétrole brut et le gaz naturel représentant presque 60 % du total des exportations, suivis des minerais et des métaux. Or, les prix des produits de base fluctuent de façon imprévisible, ce qui rend ces pays très vulnérables aux chocs exogènes, susceptibles d'avoir des retombées économiques très négatives. En revanche, les exportations moins

sensibles au transport et aux distances ne jouent qu'un rôle marginal. Par exemple, le commerce des services autres que le tourisme, secteur qui occupe une place importante dans quelques pays en développement sans littoral, est toujours limité et peu tourné vers l'exportation. L'offre de produits, peu diversifiée, pose également problème.

10. Les pays en développement sans littoral et de transit ont fait des progrès s'agissant de mettre en œuvre d'importantes réformes politiques visant à éliminer les barrières matérielles et immatérielles qui entravent la participation des pays en développement sans littoral au commerce international, et de ratifier les conventions et accords internationaux pertinents relatifs au transport en transit et à la facilitation du commerce. Toutefois, la ratification et l'application de ces accords avancent lentement.

11. Des progrès ont été accomplis dans l'établissement d'accords régionaux et sous-régionaux pouvant servir de base à la simplification et à l'harmonisation des formalités et procédures. Toutefois, plusieurs de ces accords ne sont pas intégralement appliqués. Il importe de les mettre effectivement en œuvre pour que les pays en développement sans littoral puissent bénéficier de l'amélioration des formalités de transit.

12. Les pays en développement sans littoral ont également pris des initiatives pour mettre en place et renforcer les mécanismes institutionnels nécessaires à la coordination des travaux portant sur le transport en transit et la facilitation du commerce à l'échelle nationale. Ainsi, des conseils ou comités chargés de faciliter le commerce national et le transport en transit ont été créés et ceux qui existaient ont été renforcés. Ces organes ont facilité la coordination et la collaboration efficaces entre tous les organismes compétents en matière de commerce international et de facilitation du transport. Dans les pays où il existe des conseils et comités distincts chargés pour les uns du commerce national et pour les autres du transport en transit, il est toutefois nécessaire que ces entités séparées coordonnent leurs travaux en vue d'améliorer leurs résultats.

13. Avec l'appui de partenaires, les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins ont amélioré leurs infrastructures de transport et de communications, ce dont témoignent diverses opérations de transit et projets d'infrastructure réalisés en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ainsi, des progrès considérables ont été accomplis pour ce qui est de développer et d'améliorer la route d'Asie et les réseaux ferroviaires transasiatiques; en Amérique du Sud, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud a permis de développer davantage les infrastructures régionales en matière de transport, d'énergie et de télécommunications; et en Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique est actuellement mis en œuvre pour améliorer la connectivité à l'échelle du continent.

14. Les pays en développement sans littoral tirent parti de façon croissante de l'intégration régionale et des nouveaux accords commerciaux régionaux. Ainsi, en Afrique, l'Arrangement tripartite entre la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe, établi en 2009, vise à instaurer une zone de libre-échange entre les trois communautés économiques régionales. En Amérique du Sud, l'Union des nations de l'Amérique du Sud a permis de faire avancer l'intégration régionale. Ces initiatives tendant à harmoniser les politiques et les

programmes, en particulier en matière de transports, de communications et de douanes, contribueront à faciliter le transport en transit et le commerce au bénéfice des pays en développement sans littoral.

15. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit voisins ont progressé dans la rationalisation de leurs procédures administratives, dans l'harmonisation de leurs formulaires commerciaux, dans la simplification de leurs procédures de contrôle aux frontières et dans l'amélioration de la coordination entre les organes responsables des frontières, afin de gagner en efficacité et de réduire les délais. Ils ont mis en œuvre des mesures de facilitation du commerce qui ont aidé à réduire le temps de transit et les coûts, comme l'utilisation du concept du guichet unique, les postes frontière à guichet unique, la modernisation et l'utilisation croissante des technologies de l'information et des communications dans les formalités de douane, la création de ports secs, des systèmes de transport en transit intermodaux et le renforcement de la fiabilité des chaînes logistiques et d'approvisionnement. L'application de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR constitue également une pratique de référence en matière de facilitation du commerce.

16. Il en est résulté une réduction du temps de transit et une baisse des coûts de transaction liés au commerce international dans plusieurs pays en développement sans littoral. D'après le rapport 2012 de la Banque mondiale, intitulé *Doing Business*, le nombre moyen de documents nécessaires aux opérations d'exportation dans ces pays est passé de 9 en 2006 à 8 en 2012, tandis que pour les opérations d'importation, ce nombre est passé de 11 à 9; s'agissant du nombre de jours nécessaires pour accomplir les formalités, il est passé respectivement de 49 à 43 et de 58 à 49. Les efforts devront être toutefois poursuivis pour gagner encore du temps et faciliter davantage le commerce, à en juger par les résultats atteints dans les pays en développement de transit où le nombre de jours nécessaires aux formalités est de 23 pour les exportations et de 27 pour les importations. Il apparaît plus important que jamais de s'attacher à rendre la gestion des frontières plus efficace et à mieux coordonner le travail des organismes chargés des formalités pour parvenir à réduire le temps de transit.

17. Huit pays en développement sans littoral sont actuellement engagés dans une procédure d'accession à l'OMC. Sur la liste des adhésions prioritaires, dressée par l'OMC en fonction de l'état d'avancement de la procédure dans chaque pays, le Kazakhstan et la République démocratique populaire lao figurent parmi les pays qui adhéreront à court délai.

18. Les engagements au titre de l'aide pour le commerce en faveur des pays en développement sans littoral ont augmenté régulièrement depuis la période 2002-2005. Ils totalisaient 9,1 milliards de dollars en 2010, soit une augmentation de plus de 100 % par rapport à la valeur de référence qui était de 4,1 milliards de dollars. Dans les pays en développement sans littoral, l'aide pour le commerce s'est matérialisée par le renforcement de la capacité de ces pays d'intégrer le commerce aux politiques régionales, nationales et sectorielles. Les transferts nets effectués au titre de l'aide publique au développement fournie aux pays en développement sans littoral par les donateurs traditionnels sont passés de 12,1 milliards de dollars en 2003 à 25,3 milliards de dollars en 2010.

19. Toutefois, en dépit d'une progression remarquable, les pays en développement sans littoral n'ont pas encore atteint tout leur potentiel commercial et il leur reste

beaucoup à faire pour y parvenir. Ils continuent de se heurter à de nombreuses difficultés et à d'importants déficits de financement dans les efforts qu'ils font en vue de rattraper leur retard économique pour accéder aux marchés mondiaux, d'améliorer la facilitation du commerce et de s'intégrer davantage à l'économie mondiale.

20. La croissance économique et l'amélioration des performances commerciales ne sont pas allées de pair avec la transformation structurelle et le développement de fortes capacités de production susceptibles de rendre le secteur des exportations plus compétitif. Par ailleurs, les mesures politiques concrètes qui auraient été requises pour susciter un changement dans la structure des exportations en augmentant la part des services, des produits peu volumineux et des biens de valeur ont fait défaut; celles-ci auraient permis de réduire les coûts de transaction supplémentaires que ces pays supportent en matière d'échanges internationaux du fait de l'éloignement des marchés et des obstacles liés au transit.

21. La position marginale qu'ont toujours occupée les pays en développement sans littoral au sein de l'économie mondiale s'explique au premier chef par des coûts de transaction élevés. Ces derniers résultent de la lenteur d'accès aux frontières, d'un manque de moyens informatiques pour suivre les cargaisons et de temps d'attente dans les ports. Du fait de l'inefficacité du système logistique, la chaîne d'approvisionnement des biens est soumise à l'imprévisibilité. Cette situation souligne combien il importe de faciliter le commerce.

22. Les pays en développement sans littoral ont également été touchés par une série de crises énergétiques, alimentaires et liées aux effets néfastes des changements climatiques. Ils se heurtent en outre au problème de l'inégalité des revenus, qui entrave les efforts visant à réduire la pauvreté.

23. Malgré l'amélioration des infrastructures, d'importantes lacunes subsistent, telles que la mauvaise qualité des infrastructures de transport ou l'absence de certaines liaisons routières, ce qui aboutit à des coûts de transport élevés et continue de rendre le commerce matériellement difficile, voire impossible.

24. Les pays en développement sans littoral sont vivement préoccupés par la stagnation du Cycle de négociations de Doha pour le développement, du fait que cela pourrait nuire à l'intégration du « volet développement » dans le système commercial multilatéral.

25. Du fait des récentes crises mondiales, de nombreux pays, en particulier les pays développés, ont adopté des mesures pour stimuler la croissance et l'emploi à l'échelle nationale. Les rapports de suivi les plus récents, publiés par l'OMC à la mi-juin 2012, montrent que les gouvernements continuent d'appliquer de nouvelles mesures de restriction effective ou potentielle du commerce et que la situation est encore aggravée par la lenteur relative avec laquelle ils suppriment les mesures de ce type en vigueur. L'accumulation de ces restrictions est un motif d'inquiétude pour les pays en développement sans littoral. Le protectionnisme engendre du protectionnisme et ses effets cumulés peuvent être potentiellement désastreux pour les petits pays en développement à faible revenu.

III. Poursuite des efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre de la priorité n° 3 du Programme d'action d'Almaty

26. Au vu de ce qui précède, il est important de maintenir et de renforcer les tendances positives et de s'attaquer aux lacunes et limitations restant à traiter.

Objectifs de développement

27. La réduction de la pauvreté et le développement durable et sans exclusive sont des objectifs essentiels pour les pays en développement sans littoral. La transformation structurelle, notamment la modernisation et la spécialisation des secteurs productifs, ainsi que l'amélioration de l'état des infrastructures, doivent être menées de façon à concourir à la réalisation des objectifs nationaux de développement et ceux arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe que les pays en développement sans littoral mettent en œuvre des politiques de croissance économique sans exclusive favorables aux pauvres.

Renforcement de la facilitation du commerce

28. La facilitation du commerce et des transports ne peut connaître d'améliorations réalistes que si les pays en développement sans littoral coopèrent avec les pays de transit voisins. À cet effet, les pays appartenant à ces deux catégories sont invités à ratifier et à mettre en œuvre de façon effective les conventions et accords internationaux, ainsi que les accords régionaux et sous-régionaux sur la facilitation du commerce et des transports, ce qui améliorerait notablement l'accès maritime des pays en développement sans littoral à la mer. Il faut accélérer ce processus en sensibilisant davantage à l'adhésion aux conventions internationales et en faisant mieux comprendre les conséquences de cette adhésion aux responsables politiques et aux administrateurs participant à la négociation et à l'application de ces instruments internationaux, dont les effectifs doivent être renforcés. Il importe également de simplifier les conventions et autres accords régionaux à l'échelle nationale afin qu'ils puissent être pris en compte dans les plans d'action nationaux et les crédits budgétaires alloués.

29. Les mesures de facilitation du commerce qui ont fait leurs preuves, notamment le guichet unique, les postes frontière à guichet unique, les ports secs et l'utilisation de la carte jaune, devraient être propagées et intégralement financées.

30. Afin de faciliter le commerce aux frontières, il est nécessaire de mettre en place des équipements informatiques appropriés pour vérifier que les règles, règlements et normes édictés sont respectés. Ainsi, en modernisant et en informatisant les opérations douanières au moyen du programme ASYCUDA (système automatisé de gestion des données douanières), on a pu simplifier les formulaires et les procédures, ce qui a facilité le commerce tout en renforçant les contrôles douaniers et en préservant le recouvrement des recettes. Promouvoir l'utilisation d'équipements informatiques aux frontières est essentiel pour faire progresser la facilitation du commerce.

31. Afin de faire gagner les chaînes d'approvisionnement en efficacité et d'obtenir des résultats durables, il faut renforcer la logistique commerciale, améliorer les marchés du transport et mettre en place des institutions.

32. Comme autres mesures propres à renforcer la facilitation du commerce, on peut citer la création de couloirs de développement du fait de l'efficacité croissante des importantes routes de transit reliant les pays en développement sans littoral aux principaux marchés mondiaux; l'élimination des barrières physiques; la facilitation des procédures administratives (frontières, douanes et autres) requises pour les opérations de transport et de transit routier internationales; la création d'installations et de services routiers modernes; et la facilitation des procédures de passage des frontières.

33. Un autre aspect important de la facilitation du commerce est le renforcement des capacités, en particulier la formation des opérateurs du transport routier international et du personnel chargé des formalités de passage des frontières et de douane.

Développement des capacités productives et amélioration de la compétitivité

34. Il reste nécessaire de développer et d'entretenir le bon état des infrastructures de transport en transit afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'accéder plus facilement aux ports maritimes et aux marchés internationaux. Établir un système de transport en transit sûr, fiable et efficace, l'objectif premier du Programme d'action d'Almaty, demeure donc primordial si l'on veut que les pays en développement sans littoral soient à même de réduire leurs coûts de transport et que leurs produits d'exportation soient plus compétitifs sur les marchés mondiaux et régionaux. Il est également important de mettre en place et d'entretenir une infrastructure d'appui, composée entre autres de centres de distribution, de points intermodaux, de ports secs, d'installations frontalières et d'aires de repos.

35. La création de couloirs de transit adaptés, la mise en place d'infrastructures auxiliaires, logistiques et intermodales et la facilitation du transport routier international peuvent considérablement contribuer au développement économique et favoriser le commerce international des pays en développement sans littoral. Il faudrait accorder une attention particulière à l'harmonisation de la réglementation juridique et administrative en matière de transport routier, qui doit s'appuyer sur les conventions et accords internationaux; à la libéralisation des transports routiers; à la création d'une infrastructure routière secondaire, moderne et sûre; au développement de liaisons intermodales; et à l'amélioration de la sécurité routière.

36. Il est essentiel de continuer d'investir dans les équipements informatiques pour relier les pays en développement sans littoral aux marchés internationaux et pour améliorer la facilitation du commerce et des transports. Les infrastructures énergétiques jouent un rôle important s'agissant d'accroître la participation des pays en développement sans littoral au commerce international, et il convient de poursuivre le développement de celles qui sont directement liées à l'activité commerciale, à l'échelle nationale et régionale.

37. Pour que les pays en développement sans littoral tirent parti de leur potentiel commercial, il leur faut se doter d'une masse critique de capacités productives compétitives dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture et des services.

38. Nombre des problèmes persistants ou nouveaux auxquels les pays en développement sans littoral font face ne pourront être résolus que grâce à de solides innovations scientifiques et technologiques, à un meilleur développement humain et à la formation. La coopération aux fins du transfert des technologies requises jouera un rôle primordial à cet égard.

39. Les pays en développement sans littoral doivent favoriser l'élaboration de politiques économiques porteuses, susceptibles de conduire au développement des industries manufacturière et de transformation, qui créent de la valeur ajoutée pour leurs matières premières. En fonction des besoins spécifiques de chacun de ces pays, il s'agira, entre autres, de favoriser l'esprit d'entreprise, de créer des conditions propices aux affaires, de développer les capacités nationales en matière de recherche, d'améliorer les compétences des travailleurs, de faciliter l'investissement, de développer l'agro-industrie et les industries de transformation des ressources naturelles et d'encourager la mise en place d'infrastructures porteuses.

Diversification et promotion du secteur des services

40. Il faut prendre des mesures et des initiatives concertées pour aider les pays en développement sans littoral à être moins dépendants des produits de base, par exemple en diversifiant la structure de leurs exportations et en accroissant les capacités de transformation de ces produits. Les marchés de ces pays doivent également être diversifiés.

41. Le secteur des services, par sa contribution potentielle au commerce et au développement, joue un rôle stratégique dans la levée des obstacles auxquels se trouvent confrontés les pays en développement sans littoral. Bien qu'il occupe actuellement une place centrale dans le développement économique de plusieurs pays, les barrières commerciales et les restrictions aux investissements y sont plus nombreuses que dans le secteur des biens d'équipement. Cet aspect est particulièrement important car l'accès à des services de qualité et à bas prix, par exemple dans le domaine des télécommunications, des transports, de la finance et de la distribution, rejaillira sur la productivité et la compétitivité globales (en matière de biens et de services) des pays en développement sans littoral. Afin d'améliorer la fourniture des services intérieurs, il importe d'investir dans le développement des ressources humaines et de recourir efficacement aux technologies, notamment les technologies de l'information et des communications. Mettre en place une politique habilitante, des règlements et des institutions constituera une avancée importante qui devrait permettre aux pays en développement sans littoral de tirer parti des retombées positives sur le développement des services et de leur commerce. Il s'agit, en particulier, de faire en sorte que les pays en développement sans littoral puissent exploiter le potentiel que représentent une économie de services en croissance et la commercialisation de ces services, faire de ce secteur informel un secteur structuré de l'économie et le transformer en un secteur à forte valeur ajoutée.

42. Les mesures et règlements adoptés dans les pays en développement sans littoral devraient viser à éviter la trop forte dépendance de ces pays à l'égard d'un secteur (par exemple, les ressources minérales), à diversifier leur économie par la création de secteurs résistant aux crises et à faire en sorte de réduire leur vulnérabilité aux chocs exogènes. La production de biens et services moins

sensibles aux distances et aux coûts de transport devraient attirer les investisseurs. Les pays en développement sans littoral devraient promouvoir la production de biens de valeur et peu volumineux, tels que les instruments de précision, les composants logiciels et les produits pharmaceutiques, ou les services dans les secteurs touristique et éducatif, les technologies de l'information et des communications, les légumes, les fruits, les fleurs et les produits relevant de l'Initiative BioTrade. Il est également important de promouvoir l'investissement dans les biens et services des industries de création, telles que le cinéma, la publicité et la production de biens culturels.

Promotion de l'investissement

43. Les investissements publics et privés, dont l'investissement direct étranger, doivent être renforcés. Les pays en développement sans littoral devraient promouvoir et entretenir une conjoncture propice à l'investissement national et à l'investissement direct étranger, et encourager les partenariats public-privé. Il est nécessaire qu'ils développent ou renforcent leur cadre juridique et institutionnel en vue d'attirer les investisseurs privés dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications dont dépendent fortement leur développement économique et leur compétitivité.

Renforcement de l'intégration régionale

44. La coopération étroite avec les pays de transit est une condition *sine qua non* d'une meilleure connectivité. Les politiques en matière d'infrastructure, de commerce et de réglementation et la stabilité politique des pays voisins ont d'énormes répercussions sur le commerce extérieur des pays en développement sans littoral. Les frais que doivent engager les pays en développement sans littoral pour accéder aux marchés internationaux sont fonction non seulement de leur géographie, de leurs politiques, de leurs infrastructures et de leurs procédures administratives mais aussi de celles des pays voisins. Par conséquent, l'intégration régionale et l'adoption de politiques régionales cohérentes et harmonisées offre l'occasion d'améliorer la connectivité du transport en transit, de renforcer le commerce interrégional, les politiques réglementaires communes, la coopération entre les organismes de surveillance des frontières et l'harmonisation des procédures douanières et de promouvoir une meilleure coordination et l'expansion des marchés régionaux. Il faudrait accroître l'appui aux initiatives d'intégration régionale dans les régions comptant des pays en développement sans littoral, initiatives que les partenaires devraient encourager.

45. Les mesures de facilitation du commerce inscrites dans les accords commerciaux régionaux concernent généralement les mêmes questions que celles qui font actuellement l'objet de négociations à l'OMC et elles peuvent être encore plus ambitieuses quant à leur portée et au temps consacré à leur mise en œuvre. Il importe par conséquent de promouvoir l'élaboration, l'adoption et l'application effective d'accords commerciaux régionaux.

46. Il est important, pour permettre aux partenaires de coopération de tirer mutuellement parti de leurs différentes expériences, de recenser, d'échanger et de diffuser les meilleures pratiques.

47. Les exportations des pays en développement sans littoral sont souvent sujettes à des tarifs douaniers plus élevés dans leurs régions que dans le reste du monde.

Bien que les tarifs douaniers élevés ne soient pas la seule ni même la principale raison de la part relativement faible de nombreux pays en développement dans le commerce intrarégional, la réduction de ces tarifs pourrait considérablement favoriser l'intégration régionale et le partage de la production. Il importe par conséquent de promouvoir le régionalisme orienté vers le développement, le but étant de favoriser la transformation structurelle et la croissance économique dans les pays en développement sans littoral comme un objectif en soi mais aussi comme un moyen de relier l'ensemble de la région au réseau mondial des marchés. La CNUCED, les organismes multilatéraux et les commissions régionales des Nations Unies peuvent servir de groupes de réflexion et d'instances de recherche du consensus en vue de promouvoir l'intégration axée sur le développement.

Négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce

48. Un système commercial multilatéral équitable, juste, transparent, ouvert à tous et prévisible axé sur le développement devrait permettre aux marchés de s'ouvrir effectivement et créer des possibilités pour les pays en développement, en particulier pour les plus vulnérables et les plus petits, notamment les pays en développement sans littoral. Le Cycle de négociations de Doha pour le développement doit progresser rapidement pour que les pays en développement sans littoral en retirent des avantages, en particulier dans les domaines qui ont une forte incidence positive sur leurs échanges commerciaux, notamment la facilitation du commerce, l'accès aux marchés et l'élimination des barrières non tarifaires et des autres mesures qui faussent les échanges, ainsi que sur les questions de mise en œuvre.

49. À un moment où la relance économique est fragile, la communauté internationale doit s'attaquer au protectionnisme et redoubler d'efforts pour faire en sorte que les marchés restent ouverts et que les flux commerciaux se poursuivent. Elle devrait veiller à ce que les marchandises provenant des pays en développement sans littoral aient davantage accès aux marchés afin d'atténuer les coûts de transaction élevés que leur impose leur situation géographique désavantageuse. Ces mesures devraient aller de pair avec l'application généralisée de règles d'origine préférentielles transparentes et favorables au développement de façon à accroître le recours aux régimes actuels et à offrir une incitation supplémentaire à l'investissement direct étranger dans les pays en développement sans littoral.

50. Producteurs et exportateurs importants de produits agricoles, les pays en développement sans littoral entendent négocier un meilleur accès aux marchés et l'élimination des mesures qui faussent les échanges, notamment les subventions et le protectionnisme occulte.

51. Les négociations de l'OMC doivent être menées d'une manière qui permette une participation efficace, totale et démocratique de tous les membres de l'Organisation, en suivant une démarche multilatérale, transparente, inspirée par la base et conduite par les membres afin d'aboutir à des résultats ambitieux, équilibrés et équitables qui garantissent notamment un meilleur accès aux marchés aux produits agricoles et non agricoles des pays en développement sans littoral.

52. La facilitation du commerce revêt une grande importance dans les négociations actuelles visant à réduire les coûts et à garantir que les marchandises des pays en développement sans littoral arrivent de façon prévisible à destination. Une meilleure facilitation du commerce permettrait à ces pays d'écouler plus facilement leurs

biens et services et d'améliorer leur compétitivité internationale. Le futur accord sur la facilitation du commerce, élaboré dans le cadre du document final du Cycle de Doha, devrait contenir des engagements exécutoires qui garantissent la liberté de transit, la coopération douanière, la circulation, l'enlèvement et le dédouanement rapides des marchandises ainsi que le traitement spécial et différencié avec un appui financier.

53. Il faudrait promouvoir les comités nationaux de facilitation du commerce, qui sont un mécanisme utile destiné à aider les pays à collaborer et à recenser des situations mutuellement avantageuses pour différentes parties prenantes. Non seulement ils constituent un important outil d'analyse, de négociation et d'exécution des engagements en matière de facilitation du commerce, mais aussi ils sont en passe de devenir une obligation au titre de l'article 14 du futur accord de l'OMC sur la facilitation du commerce.

54. Il importe au plus haut point de mener à terme les négociations sur le Programme de développement de Doha en faisant en sorte qu'il soit dûment tenu compte des besoins, des problèmes et des priorités des pays en développement sans littoral en matière de commerce et de développement.

55. Les pays en développement sans littoral continuent de fonctionner comme un groupe informel dans les négociations qui ont lieu actuellement à Genève et ne peuvent donc exercer une pression suffisante pour faire progresser les questions qui les intéressent particulièrement. Ils gagneraient à officialiser le groupe, ce qui leur procurerait certains avantages, notamment l'appui à l'adhésion, la reconnaissance de leurs besoins particuliers et une plus grande capacité à promouvoir les questions qui les intéressent.

56. Le groupe devrait élargir son programme de négociations au-delà de la facilitation du commerce et de l'accès aux marchés, en y incluant les domaines tels que les négociations commerciales, notamment les difficultés et les services d'offre.

Adhésion à l'Organisation mondiale du commerce

57. Il faudrait simplifier la procédure d'adhésion des pays en développement sans littoral à l'OMC et tenir compte du niveau de développement de chacun et des besoins et problèmes particuliers engendrés par le désavantage géographique d'être sans littoral. Il convient, à cet égard, d'appliquer effectivement à tous les pays en développement sans littoral y adhérant toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié figurant dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et dans tous les accords de l'OMC.

58. Il importe de recueillir et de partager et diffuser les données d'expérience et les directives concernant l'adhésion à l'OMC de façon à permettre aux pays en développement sans littoral de tirer mutuellement parti de leurs différentes expériences.

Élargir le programme d'action

59. Il faudrait aborder la promotion du commerce de manière cohérente et intégrée de façon à traiter également d'autres aspects du développement que les questions de transport. Par exemple, les initiatives visant à améliorer la participation effective des pays en développement sans littoral au système commercial international doivent s'accompagner d'initiatives visant à renforcer la capacité de production, à

promouvoir la valeur ajoutée, la diversification, le transfert de technologie, les technologies de l'information et des communications et le développement de l'infrastructure et à améliorer l'accès aux marchés. Dans ce contexte, le programme Almaty +10 devrait traiter des aspects du commerce en aval, notamment des nouveaux secteurs et méthodes de production. En outre, les pays en développement sans littoral devront effectivement intégrer le commerce dans toutes leurs politiques sectorielles et nationales de développement.

IV. Appui de la communauté internationale

60. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement devraient accroître leur assistance technique et financière dans les domaines intéressant les pays en développement sans littoral en vue d'appuyer les efforts que font ces derniers au niveau national pour surmonter les obstacles imposés par la géographie et s'intégrer de façon plus avantageuse dans le système commercial multilatéral et pour améliorer leurs capacités de production et remédier aux problèmes qu'ils rencontrent en matière d'offre. Cette assistance devrait compléter les efforts faits par les pays en développement sans littoral pour diversifier leur structure de production et mieux s'intégrer dans l'économie mondiale en offrant des biens et services compétitifs propres à réduire les coûts liés à leur situation géographique.

61. L'initiative d'aide au commerce est importante car elle permet aux pays en développement sans littoral de réduire les effets de leur enclavement sur leur compétitivité et de tirer le meilleur parti des avantages qu'offre le commerce international en renforçant leurs capacités de production, en mettant en place des infrastructures commerciales et en développant le commerce. Il faudrait continuer, à titre prioritaire, de mettre l'accent sur les questions régionales, sous-régionales et transfrontières dans le cadre de l'initiative d'aide au commerce car les pays en développement sans littoral sont tributaires des couloirs de transit multinationaux.

62. Lors du prochain examen mondial, en juillet 2013, sur le thème « Établir des liens avec les chaînes de valeur », il faudrait faire l'inventaire de l'aide fournie aux pays en développement sans littoral et définir des stratégies permettant à ces pays de mieux accéder aux avantages potentiels qu'offrent les chaînes de valeur et de mieux les exploiter.

63. Les partenaires de développement devraient effectivement appuyer l'initiative d'aide au commerce en tenant dûment compte des conditions et des besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Il faut d'urgence leur fournir un appui, notamment dans les domaines suivants : recherche de solutions aux problèmes d'offre liés au commerce; mise en œuvre des mesures de facilitation du commerce; renforcement des capacités humaines et institutionnelles afin de leur permettre de tirer parti des débouchés commerciaux; et mise en place de systèmes de transport de transit efficaces dans toutes les régions sans littoral.

64. Il importe de resserrer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme un moyen d'assurer une diversification des débouchés commerciaux, des flux supplémentaires d'investissement étranger direct qui contribuent au développement durable des pays en développement sans littoral et la coopération en matière de transfert de technologies appropriées.

65. Les organismes des Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les commissions économiques régionales et les autres organisations internationales, en particulier l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), le Fonds commun pour les produits de base, l'Union internationale des transports routiers, le Centre de commerce international, la Banque mondiale, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les banques régionales de développement et les communautés économiques régionales, sont invités à intensifier, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les efforts en vue de remédier aux problèmes de développement que connaissent les pays sans littoral et de fournir une assistance technique ciblée plus importante et meilleure en vue de la transformation structurelle des économies des pays en développement sans littoral.

66. Les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations internationales concernées devraient fournir un appui plus large aux pays en développement sans littoral en vue de renforcer leurs capacités de négociation et leur aptitude à mettre en œuvre les mesures de facilitation du commerce et d'assurer leur participation effective aux négociations commerciales de l'OMC.

Problèmes nouveaux

67. Les pays en développement sans littoral doivent être disposés à relever les problèmes qui se font jour et à saisir résolument les possibilités offertes. La communauté internationale devrait aider ces pays à faire face aux effets négatifs des changements climatiques sur la disponibilité de ressources naturelles, en particulier l'eau et les terres arables. La désertification, la dégradation des sols et la pénurie d'eau destinée à la consommation humaine ainsi qu'aux besoins industriels et agricoles font peser une menace réelle sur les moyens de subsistance des générations futures dans de nombreux pays en développement sans littoral.

Une tâche inachevée

68. Les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à des problèmes liés à leur situation géographique, en particulier des coûts des transactions commerciales sans cesse élevés. Cela étant, il s'est instauré un nouveau paysage de coopération internationale dans lequel les économies émergentes jouent un rôle plus grand dans le commerce international, le transfert de technologie, les investissements et la prise de décisions. De nouveaux partenariats devraient offrir une solution qui ne fait que des gagnants. La coopération en matière de transit devrait porter non seulement sur l'accès des pays en développement sans littoral mais aussi sur l'accès d'autres pays aux marchés et aux ressources des pays en développement sans littoral.

Programme d'action d'Almaty pour les pays en développement sans littoral

69. Des préparatifs judicieux et efficaces et le succès de la conférence consacrée à l'examen décennal complet du Programme d'action d'Almaty en 2014 revêtent une importance manifeste, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans sa résolution 66/214.

70. Les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement sont invités à jouer un rôle actif dans le processus préparatoire et à participer à la conférence d'examen décennal complet de 2014 au plus haut niveau.

71. La conférence devrait permettre d'élaborer un programme d'action de remplacement définissant des mesures concrètes et globales que les pays en développement sans littoral et leurs partenaires doivent mettre en œuvre pour permettre à ces pays de s'intégrer plus efficacement au système commercial mondial et de progresser davantage dans la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale.

72. Les organismes compétents des Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED, le PNUD, l'ONUDI, les commissions économiques régionales et les autres organisations internationales intéressées, en particulier l'OMC, l'OMD, le Fonds commun pour les produits de base, l'Union internationale des transports routiers, le Centre de commerce international, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, les organisations régionales et les communautés économiques régionales, ainsi que les parlements nationaux, le secteur privé et autres parties prenantes sont invités à apporter un appui et à contribuer à l'élaboration d'un programme d'action appelé à remplacer le Programme d'action d'Almaty.

73. Les pays donateurs et les institutions internationales financières et de développement sont invités à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé par le Secrétaire général pour financer le suivi de l'application des textes issus de la Conférence ministérielle internationale d'Almaty et la participation des pays en développement sans littoral au processus préparatoire et à la conférence d'examen décennal elle-même.

Motion de remerciements

74. Les participants à la Réunion thématique ont exprimé leurs vifs remerciements aux autorités et au peuple du Kazakhstan pour avoir généreusement accueilli cette rencontre.

Pièce jointe

Liste des participants

Délégations nationales

Allemagne
Arménie
Azerbaïdjan
Bénin
Bhoutan
Bolivie (État plurinational de)
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cambodge
Chine
Espagne
Éthiopie
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lesotho
Libye
Malawi
Mali
Mongolie
Népal
Ouganda
Paraguay
République centrafricaine
République de Moldova
République démocratique populaire lao
République-Unie de Tanzanie
Rwanda
Swaziland

Tadjikistan

Tchad

Togo

Turquie

Zambie

Zimbabwe

Organisations internationales

Union européenne

Organismes des Nations Unies et autres organisations internationales, régionales et sous-régionales

Banque mondiale

Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA)

Fonds commun pour les produits de base

Organisation mondiale des douanes

Organisation mondiale du commerce

Programme des Nations Unies pour le développement

TRACECA (couloir Europe-Caucase-Asie)

Union internationale des transports routiers